



DECISION DU MAIRE

N° 095-2023

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles B 1188 sise à Mijouet et B 1192 sise au 1790, Route de Mijouet

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la déclaration d'Intention d'Aliéner - reçue le 26 octobre 2023 - concernant les parcelles bâties B 1188 d'une superficie de 12 m² sise à Mijouet et B 1192 d'une superficie de 1'098 m² sise au 1790, Route de Mijouet.

DECIDE

- ARTICLE 1 :** La commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption sur les parcelles bâties B 1188 sise à Mijouet et B 1192 sise au 1790, Route de Mijouet.
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.
- ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 27 octobre 2023.

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le